

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
								✓			

LE JOURNAL DES DEBATS

LEGISLATIFS ET LITTÉRAIRES DU CANADA.

" MIHI A SPE, METU, PARTIBUS REIPUBLICÆ ANIMUS LIBER EST. " — Salluste. Catil.

Vol. I.

TORONTO, SAMEDI, 27 MARS, 1858.

No. 19

GALERIE POLITIQUE.

III

LE COMTE DE PERSIGNY.

[Voir le numéro 18.]

Ce qu'il y a de plus probable, c'est qu'à cette époque de son existence, M. de Persigny, voyant sa carrière militaire brisée, dévoré du besoin d'agir, de servir, comme l'exprime sa devise, cherchait sans doute une cause à laquelle il pût s'attacher.

Il revint à Paris au commencement de 1833, et entra aux modestes appointements de quinze cent francs à la rédaction de la correspondance politique de MM. Lubis et Chauvin-Belliard, qui desservaient l'office de M. Claude Justin.

La conception d'une de ces fusions impossibles qui naissent du désespoir des partis, prit naissance dans les bureaux de cette correspondance. Le duc de Reichstadt [§] était mort depuis un an. Quelques membres du parti légitimiste imaginèrent que les débris de la famille impériale consentiraient à unir leurs efforts aux leurs, moyennant promesse de grandes positions à la cour.

Le *Courrier de l'Europe*, qui venait de mourir, fut transformé en *Revue de l'Occident français*.

Le premier et, je crois, le seul numéro de cette revue contenait une déclaration de principes où il n'est pas question de légitimisme, mais où je rencontre en revanche ces lignes à propos de l'idée napoléonienne :

" En cette idée impériale réside la tradition tant cherchée des dix-huitième et dix-neuvième siècles, la vraie loi du monde moderne et tout le symbole des nationalités occidentales. Le temps est venu d'annoncer par toute la terre européenne cet évangile impérial qui n'a point encore eu d'apostolat."

D'après une version qui m'a été racontée, M. de Persigny ignorait même qu'il existât encore des Bonapartes.

Il voyageait un jour dans le grand duché de Bade, lorsqu'une calèche, attelée de quatre chevaux, passa près de lui. Un enfant occupait seul l'intérieur de la calèche. En l'apercevant, le cocher du cabriolet dans lequel voyageait M. de Persigny se lève sur son siège, ôte son bonnet et s'écrie avec force :

" — Vive Napoléon ! "

" — Napoléon !... dit M. de Persigny. Que veux-tu dire ?

" — Oui, c'est le fils du roi Jérôme qui vient de passer. [§§] On le conduit au collège."

M. de Persigny tomba dans une profonde rêverie. Rentré chez lui, il s'enferma dans sa chambre et resta plongé dans une

[§] Fils de Napoléon I, retenu presque prisonnier par la famille d'Autriche, à laquelle sa mère appartenait. Son cousin, le présent empereur, a voulu lui conserver dans l'histoire le titre de Napoléon II, bien qu'il n'ait jamais régné. Les royalistes en avaient fait autant, à propos de l'infortuné Louis XVII, qui mourut enfant, en prison, peu après l'exécution de son père.

[§§] C'était, sans doute, le prince Napoléon Bonaparte, connu en 1848 par ses tendances démocratiques, qui fut plus tard ambassadeur à Madrid, auquel la naissance du petit prince impérial a enlevé le titre d'héritier présomptif de la couronne, et qui semble chercher par de continuels voyages sur terre et sur mer, à se consoler de se méchec personnel.

sorte de contemplation intérieure. Il voyait se reconstituer dans sa pensée ce monde impérial qui semblait à jamais dispersé.

Les heures passèrent, et ce fut seulement aux premières heures du jour qu'il s'aperçut qu'il était resté à la même place, immobile de corps et de pensée. Il était couvert de sueur, et ses yeux ruisselaient de larmes.

À dater de ce jour, sa destinée fut fixée. Il n'eut plus d'autre but que la reconstitution de l'Empire et du monde napoléonien.

M. de Persigny, l'un des fondateurs de cette revue peu viable, accepta la proposition d'aller en Suisse faire des ouvertures de fusion au prince Louis-Napoléon.

La mission était aventureuse. Le moindre danger que courait M. de Persigny était de passer pour un agent secret et de se faire ignominieusement éconduire.

Mais à vingt cinq ans on ne doute de rien, et moins que tout autre, un jeune homme de la complexion de M. de Persigny.

Il n'avait pour moyens d'introduction que son numéro-prospectus de la *Revue de l'Occident français*, et deux lettres, l'une du poète Belmontet, l'autre, d'un vieux général de l'Empire.

Il arriva en Suisse dès le commencement de l'année 1834. Il plut au premier coup d'œil. Sa franchise, sa tournure militaire, sa loyauté et sa naïve confiance dans l'avenir charmèrent les hôtes d'Arenenberg. [†] Il leur communiqua l'ardeur de ses espérances. Rappelant le temps de ses garnisons, il leur fit un tableau saisissant des souvenirs laissés par Napoléon dans l'imagination des Français ; il leur montra la puissance de cette légende militaire du dix-neuvième siècle, personnifiée dans la figure d'un homme dont l'image, suspendue au-dessus de la cheminée des chaumières, ressemblait à une divinité du foyer symbolisant la Gloire nationale.

Il n'eut pas de peine à convaincre ses hôtes.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il ne fut guère question de la fusion.

Une amitié vive, prime-sautière, une de ces amitiés ardentes qu'on contracte seulement dans la jeunesse, s'était formée entre le prince Louis et son jeune visiteur. Dès lors les idées politiques de M. de Persigny, ses résolutions pour l'avenir, furent invariablement fixées.

La pensée d'une Restauration impériale devint la grande, l'unique affaire de sa vie.

La *Revue de l'Occident français* ne fut pas fondée. L'ex-roi Joseph, qui résidait à Londres, et que M. de Persigny alla voir, adopta d'abord les idées de reconstitution qui lui furent soumissionnées et parut disposé à seconder par des sacrifices pécuniaires les vues de propagande qu'on lui offrait. Peu de jours après, il changea d'avis. M. de Persigny partit en avril 1835, exprimant son regret de n'avoir pas été compris.

Dès lors le complot de Strasbourg et les nombreux préparatifs qu'exigeait une entreprise de ce genre, paraissent avoir été son unique occupation.

Ici doit trouver place un fait curieux et inconnu.

M. de Persigny n'était pas d'avis de commencer le mouvement par la brusque attaque d'une place forte. Il pensait qu'il était préalablement nécessaire d'ébranler l'opinion et de préparer les esprits. Et peut-être n'avait-il pas tort.

Selon lui, le prince Louis devait se rendre incognito à Paris,

[†] Château en Suisse, dans lequel s'était retiré la reine Hortense et ses deux enfants.

écrire aux Chambres pour les supplier de mettre fin à un exil que sa qualité de Français lui rendait insupportable, leur demander un grade de sous-lieutenant dans l'armée française, et leur déclarer qu'il était d'ailleurs à Paris et qu'on pouvait s'emparer de lui.

« La presse entière, ajoutait M. de Persigny, reproduira votre lettre; on s'emparera de votre personne et l'on vous reconduira à la frontière. Mais vous aurez laissé à la France une carte de visite dont elle se souviendra. Vous lancerez ensuite un manifeste dans lequel vous déclarerez que, puisqu'on ne veut voir en vous qu'un prétendant, vous acceptez cette situation, et qu'après tout le neveu de l'Empereur avait bien autant de droits au trône de France que Louis-Philippe d'Orléans.»

Le prince Louis n'adopta pas ce plan de conduite. Selon lui, la nécessité de courir un danger personnel devait dominer toute autre considération.

L'affaire de Strasbourg eut lieu. M. de Persigny y prit la part la plus active, de même qu'il avait été l'agent le plus infatigable des préparatifs du coup de main.

Il fut enveloppé dans la défaite et arrêté par la gendarmerie. Il était en possession de moyens d'évasion que nous ignorons, mais il ne se décida à en faire usage que sur la pressante invitation du prince Louis, qui était informé de cette particularité.

M. de Persigny s'échappa donc des mains de l'agent qui le conduisait et se réfugia dans le grand-duché de Bade.

L'accusation regardait M. de Persigny comme un « homme de tête et de résolution. » Elle demanda l'extradition, qui fut accordée. Le conspirateur fugitif dut pendant plusieurs jours errer à travers les solitudes de la forêt Noire, et gagner Arenenberg à travers les bois et les montagnes.

Il y apprit le voyage forcé du prince Louis.

Cet enlèvement illégal, qui soustrayait l'accusé principal à la juridiction de la chambre des Pairs, entraîna, comme conséquence, un acquittement général.

M. de Persigny ne se découragea pas. Mais, comme il arrive toujours à la suite d'une défaite, le parti bonapartiste fut en proie à des divisions intestines. On s'accusa réciproquement. Rien ne fut négligé pour perdre M. de Persigny dans l'esprit du prince Louis. Celui-ci, qui le connaissait mieux que personne, ne céda pas à ces hostiles influences.

Par le dévouement personnel dont M. de Persigny fit preuve quatre ans plus tard envers son maître et son ami, il fut aisé d'apprécier la valeur de ces insinuations.

On sait quel fut le dernier épisode de l'insurrection de Boulogne. Pressés par les troupes et la garde nationale, les insurgés s'étaient repliés vers la colonne. Mais bientôt ils se dispersèrent. Les uns gagnèrent les champs, les autres cherchèrent un abri dans la ville.

Quant au prince Louis, accompagné du colonel Voisin et de MM. Faure, Mesonau, Persigny et d'Huin, ils descendirent vers la plage et se jetèrent dans un canot qu'ils s'efforcèrent de pousser au large. La troupe fit feu. Faure fut tué, le colonel Voisin blessé. Le canot chavira.

On se jeta à la nage. Huin se noya. La troupe continuait de tirer. M. de Persigny, se renversant sur le dos, couvrit de son corps le jeune prince Louis, et offrit sa poitrine aux balles.

Ils furent arrêtés peu d'instant après par M. Pollet, commandant du port.

Devant la Chambre des pairs, M. de Persigny ne chercha ni à se disculper ni à désarmer la sévérité de ses juges. Son attitude fut celle d'un homme qui sait bien qu'en politique on ne pardonne pas, et qu'il y a un moment où tout se réduit à une loi, celle du plus fort.

Il avoua tout, exprima seulement le regret de ne pas avoir réussi et offrit sa tête au vainqueur.

Celui-ci n'en voulait pas tant. Il se contenta, par l'organe de la cour des pairs, de condamner M. de Persigny à vingt ans de détention.

En examinant attentivement ce procès, il est impossible de n'y pas remarquer quelque chose d'un peu forcé dans l'attitude de M. de Persigny. Il est difficile, au premier abord, de comprendre l'instance qu'il met à s'accuser lui-même d'avoir, à la caserne, voulu tuer le capitaine Puygellier, qui résistait aux

menaces et aux promesses des insurgés et appelait ses soldats aux armes.

Faire un pareil aveu, c'était chercher la mort.

Mais, à l'audience du 29 septembre, M. de Persigny se retracte et s'écrie amèrement: « Si vous saviez à combien d'infâmes calomnies je suis en butte, vous comprendriez les impressions diverses qui m'ont agité. (1)

Un autre incident de ce procès donna lieu à l'explication suivante:

— « Vous ne vous appelez pas Persigny, vous vous appelez Fialin.

— « Je m'appelle Fialin sur mon acte de naissance, mais mon grand-père s'appelait Persigny.

— « Votre grand-père joignait-il à son nom le titre de vicomte ?

— « Mon bisaïeul était comte. » (2)

Plus sévère que la cour, l'administration sépara M. de Persigny du prince Louis et l'envoya subir sa peine dans la citadelle de Doullens. Sa santé s'altéra. On le crut atteint d'une maladie de langueur et on le transporta à l'hôpital militaire de Versailles.

Des mesures de clémence, arrachées peut-être par la crainte qu'inspiraient les journaux de l'opposition, eurent lieu dans les dernières années du règne de Louis-Philippe. Nos lecteurs en ont déjà vu les effets dans la personne des condamnés du mont Saint-Michel.

(A continuer.)

VARIÉTÉS.

L'ANGLAIS DE PARIS

JUGÉ PAR UN YANKEE.

Je ne veux point quitter Paris sans relever une particularité remarquable dont j'ai été frappé. Lorsque j'y arrivai, je m'attendais à m'y trouver complètement isolé, et à être obligé d'oublier presque ma langue maternelle, pour ne parler que français. Cette attente a été heureusement déçue, et peu de temps après mon arrivée dans la capitale de la France, j'ai été introduit dans un grand nombre de familles anglaises qui ont fui leur patrie pour établir leur domicile chez un peuple rival. Je me suis naturellement demandé quelles étaient les causes de cette émigration, et j'ai étudié les transformations qu'elle avait pu faire subir au caractère national des colons volontairement envolés de la Grande-Bretagne. C'est le fruit de mes observations que je vais consigner ici.

On sait que cette médiocrité dorée qu'ont si injustement prononcée les poètes est presque inconnue dans les îles britanniques. Là, point d'intermédiaire entre l'opulence et la misère; on y est gêné avec huit cents livres de rente; on y meurt de faim avec cinq cents. Un gentleman n'a-t-il reçu de ses parents qu'un modique revenu équivalant à une dizaine de mille francs de France, il est obligé de quitter sa patrie marâtre et de chercher au-delà du détroit une contrée où le champagne ne coûte pas dix chelings la bouteille. L'émigration devient plus urgente encore si, conformément aux habitudes protestantes et aux préceptes de la Genèse, il a consciencieusement travaillé à laisser des héritiers en ligne non collatérale.

D'autres anglais, millionnaires, trouvent la vie de Londres monotone, se lassent des brouillards de la Tamise, des clubs, des raouts, du quartier Saint-James et de l'église Saint-Paul. La nature, se disent-ils, nous a-t-elle octroyé des richesses pour que nous restions attachés à notre île natale? Veut-elle nous faire acheter ses bienfaits par le spleen? a-t-elle prétendu nous interdire toute jouissance culinaire autre que les rosbifs de la Vieille-Angleterre? Ne devons-nous montrer nos équipages que dans les allées rustiques de Hyde-Park? non; la France nous convie; la France aux cercles sémillants, aux femmes riches, aux vins exquis, aux divertissements sans nombre. Et vite ils franchissent

(1) *Moniteur universel* du 30 septembre 1840. (Note de M. Castille.)

(2) Audience du 28. (Note de M. Castille.)

le détroit, montent dans leurs *britchzkas*, empaquétent sur le siège leurs *footmen* et leurs *chambermaids*, et plantent leurs pénates dans le faubourg Saint-Honoré. A leur suite marche un cortège de *solicitors*, de professeurs, de *doctors*, de *surgeons*, de dentistes, satellites complaisants, qu'on tout temps et en tout pays les planètes aristocratiques entraînent dans leurs révolutions.

A ces émigrés s'ajoint des ingénieurs, des mécaniciens, des inventeurs ou constructeurs de machines. La Grande-Bretagne, à laquelle sa position géographique impose l'industrie et le commerce, envoie en France des ouvriers exercés pour diriger l'établissement des usines à gaz, la fabrication du fer, la construction des bateaux à vapeur, l'extraction de la houille, etc. En même temps, les Français reçoivent dans leurs pensions, dans leurs écoles de médecine, dans leurs ateliers de peinture, de jeunes Anglais qui veulent une instruction prompte, solide et peu coûteuse. Il n'y a guère de grande institution parisienne qui ne possède au moins un Anglais, un *Campbell*, un *Alick* ou un *Archibald*. Ses camarades le surnomment le *Goddem*, c'est ainsi que le peuple parisien désigne les Anglais, et cherchent à le convaincre à coups de poing que Napoléon n'a pas perdu la bataille de Waterloo. Tous les ans, son père vient le voir, lui presse la main, lui demande comment il se porte, lui donne une seconde poignée de main, et s'en retourne en Angleterre. La tendresse paternelle anglaise n'est pas plus démonstrative.

En 1816, on vit s'abattre à Paris des myriades d'Anglais qui se dédramatizaient par des excursions répétées d'avoir été si longtemps exclus du continent. On les détestait cordialement en leur qualité d'alliés, mais on professait la plus profonde vénération pour le contenu métallique de leurs poches. Aubergistes et restaurateurs, trafiquants de tout sexe et en tout genre, les exploitaient à l'envi, leur fournissaient complaisamment l'occasion d'acquiescer le plus grand des biens, l'expérience d'abord. Trouvant le prix des denrées moins élevé qu'en Angleterre, les insulaires se laissèrent dépouiller sans murmure; puis ils devinrent lé-iniers et marchandeurs, virent des larrons partout, retirèrent leurs cornes au moindre contact suspect, et sautèrent brusquement d'une confiance aveugle à de perpétuels tâtonnements.

Aujourd'hui les Anglais de passage sont plus rares; mais une longue paix a favorisé l'établissement et la naturalisation de beaucoup de familles, dont la physionomie contraste nettement avec celle de la population aborigène.

L'Anglais de Paris est facile à reconnaître. Quelle que soit l'ancienneté de son installation, fût-il même né sur le sol français, il porte un cachet d'étrangeté que ne conservent en France ni les Italiens, ni les Espagnols, ni les Polonais, ni même les sujets de Méhémet-Ali. Cet enfant, vêtu d'une blouse de tartan, nu des épaules, des jambes et des bras, les pieds chaussés de larges brodequins mal lacés, c'est un Anglais. Cet adolescent mince, fluet, efflanqué, imberbe, paré d'une collerette ou d'une cravate à la *Colin*, serré dans une veste ronde qui lui descend jusqu'au diaphragme, les cuisses comprimées par un pantalon beaucoup trop court et trop étroit, c'est un Anglais. Dans quelques années, il fera friser avec soin sa blonde chevelure, mettra des bas de soie et des souliers vernis, et se promènera, nu louchoir de batiste à la main sous les arcades de la rue de Rivoli. Plus âgé, vous le retrouverez le long des trottoirs, la taille caubréa, le teint fleuri, le cou entouré d'une cravate de couleur, l'air rogue et dédaigneux, un foulard à la boutonnière. S'il rencontre un de ses amis, vous le verrez lui secouer la main avec la plus bienveillante brutalité.

Issu du pays le plus aristocratique de l'univers, l'Anglais de Paris se croit d'ailleurs dispensé de toute politesse à l'égard de ceux qu'il considère comme ses subalternes. En entrant dans un magasin pour demander un *cravate noir*, un *paire de gants blanches*, il ne porte jamais la main à son chapeau, parce qu'il ne voit là que *des femmes*, et non *des dames*. Il accueille avec dignité l'hommage de son bottier, de son tailleur, sans leur adresser un mot de civilité, sans daigner leur offrir une chaise. Il y a chez lui un grand fonds d'estime pour la richesse. Il a détourné le mot *respectable* de son acception primitive et l'applique exclusivement à l'opulence apparente et réelle. *A respectable man* est un homme qui a un bel habit *A man of the very first respectability*

est un riche propriétaire. Un savant, un poète, un avocat, modestement vêtus, peuvent avoir quelque valeur, mais ce ne sont pas des *gentlemen*, de *respectable men*.

(A continuer.)

VI^e PARLEMENT CANADIEN.

1^{re} SESSION.

{ 15^{ème} séance, mercredi.
17 mars, 1858.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

[Suite et fin. Voir le Nos. 13, 14, 15 et 16.]

M. Turcotte—déclare que, passant de la théorie à la pratique, il est très-difficile de déterminer dans quelles circonstances, il est bon d'appliquer le principe de la double majorité. Il propose l'amendement suivant : " Bien que le principe de la double majorité ne soit pas reconnu par l'acte d'union, néanmoins, cette Chambre est d'opinion que toute tentative de faire des lois relatives à une partie de la Province, contrairement aux votes de la majorité des représentants de cette partie, serait suivie de conséquences nuisibles aux bien-être de la Province et donnerait naissance à de grandes injustices."

L'hon. M. Cauchon—fait remarquer au Secrétaire-Provincial qu'il a prononcé deux discours et que dans chacun des deux, il s'est prononcé fortement en faveur du principe de la double majorité. L'an dernier, à la séance du 26 mai, il alla jusqu'à dire que s'il était jamais ministre, il ne consentirait pas à gouverner le Bas-Canada, à l'aide d'une majorité haut-canadienne. La même profession de foi se trouve dans la motion suivante faite par *M. Loranger* en amendement à celle de *J. Sandfield Macdonald*, en faveur du principe de la double majorité : " En se constituant en Comité Général, cette Chambre n'abandonne pas le principe de la double majorité; mais elle désire simplement donner à Sa Majesté les moyens de maintenir le gouvernement pendant l'année actuelle." C'était, en effet, pour voter le budget que la Chambre abandonna l'application du principe de la double majorité. Mais c'était là une circonstance toute particulière et le principe n'en restait pas moins debout. Aujourd'hui le temps est venu d'en faire l'application, sans se préoccuper d'intérêts personnels. On demande qui deviendra ministre, si le ministère actuel s'écroule. Et qu'importe? On fait un épouvantail du député de Toronto (*M. Brown*); mais l'on sait bien, au fond du cœur, que cet homme ne pourra jamais être accepté par les Bas-Canadiens; il est donc inutile de s'en servir pour épouvanter ceux-ci. Lorsque *M. Hincks* se retira du cabinet; on se demandait aussi avec anxiété si l'on trouverait un homme propre à lui succéder. *Sir Allan McNab* vint avec son petit parti et constitua le ministère le plus fort qu'il y ait eu dans la Province.

A propos de la retraite de *M. Hincks*, c'est le moment de répéter que s'il dit adieu au pouvoir, c'est précisément par respect pour ce principe de la double majorité. En ce principe les Bas-Canadiens devraient voir leur palladium; car il se présentera bientôt une question en face de laquelle tous les Haut-Canadiens voteront comme un seul homme, et alors, le ministère étant renversé, qui nous dit que l'on ne formera pas un ministère et un puissant parti ministériel avec les députés du Haut-Canada, des comtés anglais voisins de Montréal et des townships de l'Est, à l'exclusion des Canadiens-Français? C'est parce qu'ils craignaient une pareille combinaison, que les hommes politiques du Bas-Canada ont été toujours en faveur du principe de la double majorité. S'il s'en trouve aujourd'hui qui ont changé d'opinion, c'est parce qu'ils sont au pouvoir; mais un homme devrait-il avoir, lorsqu'il gouverne, des principes différents de ceux qu'il professait, étant simple particulier? *M. Cauchon* termine son discours en proposant cet amendement :

" Le Parlement impérial, en décidant par l'article 12 de la loi 3 et 4 Victoria, chapitre 35, que les parties de la Province du Canada, constituant alors le Bas-Canada et le Haut-Canada, seraient représentées dans l'Assemblée législative par un nombre égal de représentants, quels que fussent les chiffres respectifs des populations de ces deux Provinces, a consacré le prin-

cipe fédéral dans l'Union. Le Parlement du Canada a admis et sanctionné ce même principe lorsqu'en augmentant le nombre de ces représentants, par la loi 16 Vic., chap. 152, après le recensement de 1851, il maintint l'égalité numérique entre les deux ci-devant Provinces. Le Parlement canadien a donné à ce principe une sanction plus décisive et plus explicite, en l'appliquant au Conseil législatif, par cette clause de la loi 19 et 20 Vic., chap. 140, à savoir : le chiffre des membres élus sera de quarante-huit, dont vingt-quatre pour le Haut-Canada et vingt-quatre pour le Bas-Canada. Les représentants de Sa Majesté, en se faisant une règle de choisir les membres du Conseil exécutif en nombres égaux dans les deux Canadas, ont aussi reconnu ce principe et ont sanctionné dans l'Administration la nature fédérale de l'acte constitutionnel de 1840. Mais l'admission de ce principe dans l'Administration ne peut avoir de signification qu'autant que ceux des conseillers exécutifs pris d'une partie quelconque de la Province, possèdent la confiance de cette partie, confiance exprimée par la majorité des représentants de cette dernière."

M. Morin—se déclare en faveur du principe de la double majorité ; mais, d'un autre côté, il pense que les circonstances actuelles ne demandent pas l'application de ce principe. En effet, en admettant même que le ministère ne représente pas l'opinion de la majorité des Haut-Canadiens—ce que M. Morin ne croit pas,—la majorité haut-canadienne de l'Opposition est si petite que les ministres ont encore les deux tiers de la représentation en leur faveur ? Eh ! bien, faudrait-il que la grande majorité cédât à la petite ? que la presque unanimité du Bas-Canada se privât des hommes en qui elle a mis sa confiance, pour faire place à d'autres hommes qui, après tout, ne représentent qu'à peu près la moitié du Haut-Canada ?

Ce n'est pas tout. Si l'opposition a obtenu dans le Haut-Canada un avantage relatif, c'est précisément parce que les ministres haut-canadiens partagent les sentiments bas-canadiens relativement à plusieurs questions importantes. Il résulterait donc de l'application actuelle du principe de la double majorité —qui doit être dit-on la sauve-garde du Bas-Canada—que ce dernier se sacrifierait, sacrifierait aussi les ministres haut-canadiens qui ne sont quelque peu impopulaires parmi leurs compatriotes que parce qu'ils lui sont favorables, et se lierait les mains pour laisser arriver au pouvoir ses ennemis jurés, les chefs de l'opposition actuelle, ceux dont il ne pourra jamais admettre les prétentions et qui, pourtant, ne peuvent point abandonner ces prétentions, sans s'avilir. C'est-à-dire que la grande majorité bas-canadienne se tuerait, de peur d'être tuée un jour.

L'Opposition haut-canadienne a beaucoup à faire oublier, avant de pouvoir offrir au Bas-Canada la main de l'amitié. Qu'elle abandonne ses principes sur la question des Écoles séparées, sur celle de la représentation basée sur la population et sur quelques autres points non moins importants ; et alors, si elle conserve sa majorité, le Bas-Canada n'hésitera point à faire l'application du principe de la double majorité. A d'autres conditions, il ne peut point y consentir, et à ses yeux, la dissolution de l'union serait encore préférable, s'il n'y avait pas d'autre alternative.

M. Cimon—ayant proposé d'ajourner ces débats jusqu'après les fêtes de Pâques, afin que les membres nouveau eussent le temps de réfléchir sur une question d'une portée si importante,—

L'Hon. J. Sanfield Macdonald—demande que cette proposition soit rejetée ; car le Haut-Canada désire savoir au plus tôt si le Bas-Canada l'obligera à garder, pendant une quinzaine de jours encore, le gouvernement dont il ne veut plus. Que les Bas-Canadiens y réfléchissent bien. Aujourd'hui, ils sont en force ; mais ils ne devraient pas oublier le passé ; et il y va de leur intérêt de se préparer contre les éventualités.

Ont-ils oublié qu'ils ont été les premiers à scuffrir du principe de la simple majorité et à le dénoncer ? Ne se rappellent-ils plus que quelques uns des hommes qui gouvernent aujourd'hui le Haut-Canada à l'aide d'une majorité bas-canadienne, sont ceux-là mêmes qui ont gouverné le Bas-Canada à l'aide d'une majorité haut-canadienne ? Ce qui a eu lieu peut avoir lieu encore ; et il n'y aurait rien de surprenant qu'un jour les Haut-Canadiens, réunis aux députés anglais du Bas-Canada, gouvernassent celui-ci en dépit de lui-même et fissent adopter la réforme électorale.

Il n'y a pas jusqu'au Procureur-Général qui ne se soit prononcé en faveur de cette réforme. Il est vrai qu'alors il n'était pas dans le gouvernement et que depuis il a changé d'opinion ; mais qu'il cesse un jour d'être ministre et il votera, comme par le passé, en faveur du principe de la représentation basée sur la population.

M. J. A. Macdonald—se prononce contre la pétition de M. Cimon, car ces débats sont trop intéressants pour qu'on les interrompe ainsi pendant quinze jours.

M. Cimon—retire sa proposition et la Chambre s'ajourne.

{ 16e séance, jeudi,
18 mars, 1858.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Parmi les pétitions, il s'en trouve une présentée par le colonel Prince, demandant une loi contre les personnes qui en insultent d'autres. Le même conseiller dit qu'il serait urgent de passer une loi relativement à l'enregistrement des votes, de crainte que les scènes scandaleuses et les fraudes qui ont eu lieu pendant les dernières élections ne se renouvellent bientôt, pendant les élections dans les collèges dont les élections dernières seront cassées, et aussi pendant les élections des conseillers législatifs, qui doivent avoir lieu au mois de septembre prochain.

L'hon. M. Patton—demande la seconde lecture du bill d'après lequel il suffirait d'une majorité de neuf voix dans un jury ayant à juger une cause en matière civile, pour prononcer un verdict. M. Patton fait remarquer que la France et le Bas-Canada ont déjà appliqué cette règle et que puisque le discours du trône a parlé d'assimiler les codes des deux Canadas, la réforme pourrait tout aussi bien commencer par ce bill. On se trompe si l'on croit que l'usage actuel d'exiger l'unanimité des jurés pour rendre un verdict, soit conforme à la règle établie dans les premiers temps de l'institution du jury. Il est vrai qu'alors il fallait l'accord de douze jurés pour rendre un verdict ; mais si les douze qui avaient été choisis d'abord ne s'accordaient pas, on leur adjoignait d'autres jurés jusqu'à ce qu'on eût le chiffre de douze demandé. D'ailleurs, la règle suivie de nos jours rend les verdicts impossibles ou force quelques jurés à faire de faux serments. En effet, d'ordinaire un des plaideurs a parmi les douze jurés un ami officieux qui consent à empêcher les autres de rendre un verdict ; ou bien, si le jury n'est composé que d'hommes honnêtes, et que l'un d'eux diffère d'avec les autres, il sera obligé, afin de leur permettre de rendre leur verdict, de se prononcer contrairement à son opinion intime et, par le fait, il se parjure. L'usage préopinant termine en disant qu'on ne devrait pas accorder plus de 6 heures aux jurys pour délibérer.

L'hon. M. Vankoughnet—se prononce contre le bill, alléguant principalement que si les verdicts pouvaient être rendus à une simple majorité de neuf voix, il arriverait bien plus souvent qu'à présent que les cours auraient à casser des verdicts.

Les Hon. MM. Fergusson, Ferrie et Prince—se déclarent en faveur du bill. Ce dernier ajoute que nulle part, dans l'empire britannique, les cours ne cassent plus de verdicts que dans le Haut-Canada.

L'Hon. M. Taché—se prononce contre le bill, disant que l'initiative d'une pareille réforme devrait être laissée aux hommes responsables, c'est-à-dire aux ministres.

Les Hon. Morris, Simpson et Quesnel—se rangent du côté de M. Patton. M. Simpson dit, entr'autres choses, qu'une fois un jury fut gardé pendant 72 heures dans la salle des délibérations, parce que l'un des jurés n'avait pas la même opinion que les autres. Pourquoi ne demande-t-on pas aussi l'unanimité des voix du parlement pour la passation d'un bill ? M. Quesnel dit, à son tour, que si sur quatre juges composant une cour, trois peuvent prononcer une sentence, bien que le quatrième ne partage pas leur opinion, il ne voit pas pourquoi on exigerait des jurys l'unanimité qu'on n'exige pas des juges.

Après une courte réponse de M. Patton, les conseillers vont aux voix et le bill est emporté par 21 voix contre 4.

Contents :—Les hon. MM. Fergusson, Quesnel, Matheson, Dionne, Carrier, Wilson, Duchesney, Prince, Patton, Renaud, Gordon, Simpson Morris, Masson, Ferrie, Dr. Smith, Hollis Smith, Boulton, Armstrong et Laterrière.

Mécontents :—Les hon. MM. Widmer, Vankoughnet, Seymour et Taché.

L'hon. M. Vankoughnet—présente une pétition de la Chambre de commerce de l'Outaouais, demandant l'abolition des lois contre l'usure.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

L'hon. J. S. Macdonald—présente le rapport du comité spécial relatif au *Miroir du Parlement*. (Ce rapport a été donné dans notre No 17.)

M. Dufresne—présente pour la seconde fois sa proposition contre l'élection de M. O'Farrell. M. Chapais le seconde.

M. O'Farrell—combat la plupart des assertions faites la veille par M. Dufresne. Ainsi, ce dernier dit que M. O'Farrell a obtenu 3,442 voix et M. Noël 2,005; tandis que d'après une lettre de l'officier-rapporteur, frère de ce dernier, celui-ci a eu 2,015 et M. O'Farrell 2,938. M. Dufresne dit qu'il y a 16 pages du livre électoral dans lesquels le nom du candidat n'est pas donné; mais aussi les voix contenues dans ces 16 pages n'ont pas été comptées. Si un électeur donne sa voix à un candidat, sans faire reconnaître sa propre profession, est-ce une raison que l'élection de ce dernier doive être cassée? Et pourtant, c'est ce que demande M. Dufresne. Il voudrait rendre M. O'Farrell responsable de toutes les irrégularités dont se sont rendus coupables des fonctionnaires hostiles. M. O'Farrell se plaint d'avoir été persécuté injustement dans le district de Québec; il dit qu'on a soulevé contre lui ju-qu'aux préjugés catholiques et qu'un prêtre de son comté monta en chaire pour le dévouer aux électeurs, parce qu'il donnait son concours à une administration orangiste. Il termine en disant qu'il espère que la Chambre ne déploiera contre lui ni ce fanatisme ni cette animosité.

L'hon. M. Cartier—prend vive ment la défense de M. O'Farrell et attaque, lui aussi, point par point toutes les assertions de M. Dufresne. D'ailleurs, il fait remarquer que si l'on cassait l'élection, ce ne serait pas punir les fonctionnaires coupables; mais bien frapper le candidat légalement élu. En effet, de MM. Noël et O'Farrell, il y en a un qui est élu légalement; eh! bien, M. Noël a envoyé une pétition à la Chambre, l'informant que c'est lui qui a été légalement élu. Le comité s'occupera de cette pétition et si l'assertion de M. Noël est admise, il viendra siéger dans la Chambre, à la place de M. O'Farrell; sinon, celui-ci étant déjà légalement élu, restera député. Dans tous les cas, en cassant l'élection, on ferait le plus grand tort à l'un de ces deux messieurs.

M. Mackenzie—dit que les fraudes de ce genre deviennent trop fréquentes et que le comté de Lotbinière s'est acquis une triste notoriété par les crimes qui s'y commettent.

Le Président—informe la Chambre qu'il a nommé MM. Scatcherd, Chapais, Bell, Benjamin, Laberge et Gill, membres du comité des élections.

M. Dufresne—ayant appris que l'adoption de sa proposition pourrait avoir des conséquences injustes, consent à la retirer.

L'hon. M. Cauchon—blâme M. Dufresne d'avoir retiré sa motion, sans consulter ses amis; il n'aurait pas dû entamer cette affaire si son intention n'était pas de la mener jusqu'au bout.

M. Brown—dit qu'en 1854, M. O'Farrell se rendit coupable de fraudes semblables à celles dont il est question aujourd'hui; et cela, précisément dans la paroisse de Saint-Sylvestre. L'élection fut contestée; mais qu'en résulta-t-il? c'est qu'il fut si difficile au comité de se débrouiller au milieu du chaos dans lequel se trouvait le registre électoral, que la partie fut abandonnée, en désespoir de cause et M. O'Farrell resta député pendant toute la durée du parlement. Eh! bien, c'est ce qui aura lieu encore cette année, si l'on renvoie cette affaire au comité des élections.

M. J. S. Macdonald—blâme les ministres de se poser en avocats de tous les hommes qui viennent ici, sous l'accusation d'avoir volé leur triomphe électoral. Cette conduite fait peu d'honneur au ministère. Il est inutile d'invoquer les précédents et la loi en pareille circonstance, car la loi n'a pas pu prévoir qu'une Chambre, se trouvant en présence d'une farce électorale si honteuse, chargerait gravement un comité de s'assurer s'il y eu réellement des erreurs de commises.

Le Procureur-Gen. Macdonald—fait remarquer que les deux candidats de Lotbinière sont ministériels et que, par conséquent,

ce n'est pas un motif politique qui dirige le ministère dans cette circonstance. Mais puisqu'on a des lois, il faut les respecter. Le comité des élections pourra découvrir les fraudes aussi bien que la Chambre et si M. O'Farrell a participé à ces fraudes, il aura à répondre de ses actes en même temps que les officiers-rapporteurs comparaitront à la barre de la Chambre.

M. Dorion—fait remarquer qu'en 1854, M. O'Farrell dut son élection à la fraude; mais celle-ci restant impunie, l'audace a grandi et nous avons aujourd'hui un député représentant d'une seule paroisse de son comté, tandis que toutes les autres paroisses ont été contre lui et ont donné une majorité de 400 ou 500 voix à son rival. Si l'on n'y apporte remède, le mal s'étendra sur tout le pays; déjà, parmi 130 députés, il y en a une trentaine dont l'élection est contestée, sans parler de ceux dont les rivaux ont abandonné la poursuite, dans la crainte de faire des frais inutiles. M. Dorion propose en amendement de déclarer sans valeur le registre de Saint-Sylvestre, dans lequel M. O'Farrell n'a pas moins de 2,234 votes, parce que rien n'indique que ce registre soit réellement celui des élections; de plus, à cause de l'impossibilité dans laquelle se trouverait la Chambre de dire lequel des deux candidats a été élu légalement, l'élection du comté de Lotbinière est cassée.

L'amendement de M. Dorion est mis aux voix et rejeté par 60 députés contre 45. Voici les noms des uns et des autres :

Oui :—MM. Aikins, Allan, Beaubien, Bell, Biggar, Bourassa, Brown, Burwell, Cauchon, Chapais, Christie, Cimon, Clark, Connor, Cook, Dionne, Dufresne, Foley, Gauvreau, Gould, Hogau, Howland, Laberge, Langevin, Lemieux, Donald A. Macdonald, John S. Macdonald, Mackenzie, Mattice, McKellar, Mowat, Munro, Notman, Papineau, Patrick, Piché, Walker, Powell, Rymal, Scatcherd, Short, Stirton, Thibeau, Walbridge, White.—45.

Non.—MM. Alley, Archambault, Baby, Bellingham, Benjamin, Buchanan, Burton, John Cameron, Malcolm Cameron, Campbell, Carling, Caron, Cayley, Cartier, Coutlee, Daly, Desaulniers, Dunkin, Fellowes, Ferres, Fortier, Galt, Gill, Harwood, Hébert, Jobin, Labelle, Lacoste, Laframboise, Laporte, Loranger, Macbeth, Macdonald, McCann, McLeod, McMicken, Morin, Morrison, Ouimet, Panet, Playfair, Pope, William F. Powell, Robinson, Roblin, Rose, Richard W. Scott, Scotte, Simard, Simpson, Sincennes, Somerville, Starnes, Talbot, Tassé, Terrill, Tett, Turcotte, Webb, Whitney.—60.

Le Proc.-Gen. Macdonald—dit que demain, il proposera de sommer à la barre de la Chambre les officiers-rapporteurs de Lotbinière.

La Chambre décidera aussi à huis-clos si elle doit s'occuper encore de la motion de M. Dufresne, bien qu'il ait voulu la retirer.

17e séance, vendredi,
19 mars, 1858.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Différents documents sont déposés sur la table; entr'autres, les relevés des naissances, des mariages et des décès qui ont eu lieu à Québec pendant l'année dernière, et une liasse de dépêches relatives au territoire de la Baie d'Hudson.

L'hon. M. Laterrière—avertit qu'il demandera, mardi, communication de documents relatifs à la clôture de l'école de navigation, de Québec.

L'hon. M. Moore—présente un bill amendement l'acte de 1856 relatif aux emprunts municipaux du Bas-Canada; ensuite il demande des explications relativement à la nomination des membres du Conseil Municipal de Durham, dans le comté de Missisquoi. D'après la version de M. Moore, l'officier rapporteur n'étant pas content du résultat des élections municipales qui avaient eu lieu dans cette localité, aurait déclaré au gouvernement que les élections n'avaient pas eu lieu et, par conséquent, ce dernier aurait réélu les anciens conseillers, au grand déplaisir des électeurs. Il paraît que le député de cet endroit a mis la main à cette supercherie.

Cette demande est accordée; ensuite le bill de M. Patton, relatif aux jurys passe par une troisième lecture, et le conseil s'ajourne.

Le *Journal des Débats* ne paraîtra pas la semaine prochaine, à cause des fêtes de Pâques. Notre No. 20 sera publié, lundi, 6 avril et renfermera tous les débats sur l'adresse que nous avons omis, moins à cause de l'intérêt respectif qui peut s'attacher à ces discours, qu'afin de rendre notre volume aussi complet que possible.

BULLETIN DE NOUVELLES.

Depuis l'ouverture de la session, il fait à Toronto un temp, magnifique. Vendredi, par exemple, la brise était plus que rafraîchissante d'un côté de nos rues, tandis que le soleil était presque brûlant, de l'autre côté ;—c'est ce qui a lieu à Mejicos d'un bout de l'année à l'autre. Jeudi, il neigea beaucoup à Saratoga et à Fort Edwards, dans l'Etat de New-York, non loin d'Albany. S'il est vrai qu'un homme ne puisse bien apprécier sa côtelette de mouton, qu'autant qu'un de ses voisins déjeûne d'un croûton de pain sec, cette neige qui fait greloter nos pauvres voisins du sud, doit nous rendre deux fois plus délicieux le soleil printannier qui fait tout bourgeonner par ici.

Dans les environs de Cincinnati—encore un pays bien plus au sud que le nôtre !—des gelées tardives ont tué les jeunes pousses de presque tous les pêcheurs. N'est-ce pas ravissant ? Il nous prend des envies de planter un oranger et des lauriers-roses dans la cour derrière notre bureau. Ils seraient bien capable de fleurir.

P. S.—En corrigeant l'épreuve de ce paragraphe, nous nous sommes aperçu, hélas ! que le soleil est enveloppé de nuages, que le ciel est gris, que nous sommes menacés d'un peu de neige et qu'il fait un peu froid.—(Vaineté de notre triomphe !)

Le concert de M. Carter a été, jeudi, des plus brillants ; et sauf quelques exceptions, l'oratorio du *Messie* a été bien mieux exécuté par les amateurs qu'il a dirigés qu'il ne le fut, l'hiver dernier, par ceux dont s'entoura son frère, à Québec. Nous devons dire, à ce propos, que la salle du marché Saint-Lawrence est bien trop petite pour les réunions de ce genre. Québec et principalement Montréal, sont mieux partagés sous ce rapport.

Hier, à une assemblée publique, les membres de la Société littéraire du Collège de l'Université discutèrent la justice de l'exécution de Charles Ier. Ces débats sont trop oiseux pour que nous les rapportions.

Il y a toujours quelque bruit sourd qui annonce les grandes tempêtes ; l'article du *Colonist* contre les hommes qui se sont rendus coupables de fraudes criminelles dans les dernières élections, doit-il être considéré comme un de ces signes précurseurs ? Le *Colonist* était-il encore un des organes officiels du ministère lorsqu'il demandait la punition des crimes commis aux élections de Lotbinière, sous peine de voir le gouvernement du pays devenir bientôt une farce ?

Le *Globe* se demande si, après avoir commencé par Lotbinière, le ministère se joindra à l'opposition pour poursuivre les coupables de Québec ? Ce même journal s'étonne d'autant plus que le Président ait rejeté la pétition des amis de M. Guévremont contre l'élection de M. Sincennes, que ce dernier avait proposé de lever les doutes du Président relativement à la validité du cautionnement donné par le pétitionnaire, en versant immédiatement la somme de ce cautionnement. La loi de 1851 pourvoit aux cas de ce genre.

Le second procès du fameux héros de cour-d'assises, Townsend, autrement dit MacHenry, a commencé jeudi ; et l'on dit que, grâce à un agent de police de Chicago, nommé May, auquel Townsend a avoué tous ses crimes, il sera facile de prouver que le Townsend si longtemps cherché et le MacHenry découvert sont une seule et même personne.

Le village d'Angus, situé sur le chemin de fer de l'Ontario, Simcoe et Huron, a été, samedi, le théâtre d'un crime affreux. Un aubergiste de l'endroit, nommé Coats, ayant été informé que pendant son absence, sa femme avait oublié ses serments, voulut jeter cette dernière à la porte, dès son arrivée chez lui. Il s'en-

suivit une lutte avec un vaurien, nommé Coulter, qui était le complice des infidélités de la femme parjure ; et quelques instants après, la petite fille du malheureux aubergiste, étant entrée dans la salle de la taverne, dit à ceux qui s'y trouvaient : Papa ne frappera plus maman, car Coulter lui fait son compte. L'enfant fut suivie bientôt par la mère, qui pria quelques hommes d'aller relever son mari, assez maltraité, dit-elle. On s'aperçut alors que le compte dont l'enfant avait parlé n'était autre chose qu'un coup de hache qui avait fendu la tête du mari. Celui-ci est mort ; sa femme est en prison et Coulter, ancien gibier du pénitencier, est introuvable.

Il a été question, un instant, de l'Alderman Moodie, de Toronto pour aller recueillir dans le collège électoral d'Oxford-Nord et au profit du ministère, l'héritage de M. George Brown.

On se demande à Toronto s'il est vrai que le Canada aura à donner une indemnité pécuniaire à la Compagnie de la Baie d'Hudson pour l'acquisition des territoires de la rivière Rouge et du Saskatchewan ? Payer une indemnité ce serait reconnaître la validité des titres de la Compagnie. D'un autre côté, le Haut-Canada peut avoir besoin de territoire ; mais les Bas-Canadiens en ont assez dans les vallées du Saint Maurice, de l'Outaouais, du Saguenay et des comtés au sud de Québec. Pourquoi les forceraient-ils à en acheter d'autre ? Ils ont trop de terres et pas assez d'argent pour les cultiver, et l'on veut leur prendre de l'argent pour leur donner de nouvelles terres !

Mardi soir, M. MacGee, de retour parmi ses commettants, a été reçu en triomphe, au bruit d'une musique guerrière. Il n'y a que les Irlandais pour savoir ménager de pareilles réceptions à leurs compatriotes.

A ce propos, il est bon de dire, que certains orangistes font la guerre à M. Hogan, ancien rédacteur du *Colonist* et aujourd'hui député de Grey, parce qu'il applaudit au discours de M. MacGee. Or, M. J. A. Macdonald fit plus que d'applaudir, puisqu'il alla serrer la main du député de Montréal. Le fait est que ces reproches sont ridicules. Ne dirait-on pas vraiment que les chefs orangistes et catholiques s'entredéchirent ? Ils poussent leurs créatures à se massacrer, il est vrai ; mais la politique les unit bientôt.

N'est-on pas obligé d'avouer avec M. Loranger, que le fanatisme est répréhensible chez les catholiques comme chez les protestants, surtout lorsqu'on voit des hommes, qui mêlent sans cesse la religion à la politique, oublier ensuite leurs antipathies religieuses, pour emporter une élection ? N'est-ce pas une dérision d'entendre les orangistes et les catholiques de Québec et de Toronto se jurer amitié pour assurer l'élection de députés ministériels, tandis que les journaux spécialement catholiques de Montréal ne voyaient de salut que dans l'élection des députés de l'opposition ?

Aux Etats-Unis, le parti démocrate se fend en deux—c'est l'expression yankee—à propos de la question du Kansas. Les démocrates du Sud voudraient que ce Territoire fût admis au rang d'Etat avec la constitution-Lecompton, favorable à l'esclavage ; tandis que leurs frères du nord, marchant sur les brisées des Républicains-noirs, ne veulent pas entendre parler de cette constitution.

Le sénat vient de se montrer favorable aux premiers. En attendant, on se bat dans l'Utah et le colonel Johnson—élévé au rang de brigadier-général—vient de demander de nouveaux secours pour tenir tête aux Mormons. On lui a envoyé en toute hâte du fort Leavenworth, deux régiments de cavalerie et des munitions.

On écrit de Saint-Louis que l'immigration dans l'Ouest lointain a déjà commencé. Des centaines de pionniers s'embarquent tous les jours pour se rendre dans les vallées arrosées par les affluents du Missouri et de l'Arkansas. Puisse à Dieu qu'il n'y ait pas de nos Canadiens parmi ces braves aventuriers !

A Washington, on fait passer à l'état de lion du jour, l'amiral turc que le Sultan vient d'envoyer aux Etats-Unis avec une suite nombreuse.

HISTOIRE DE RICHARD LOYAUTÉ.

(Voir le Nos. 16 et 17.)

L'interrogatoire de Richard fut pris de telle sorte que le président semblait l'accusé, l'accusé le juge; l'entourage, le rôle qu'il jouait, l'attention qu'il excitait, l'intérêt dont il sentait voler les bouffées jusqu'à lui, les courants de haine qui sortaient des yeux de quelques-uns avaient donné à la parole de Richard une nerveuse conviction qui se trouvait rarement dans ses écrits. Les interruptions du tribunal firent luire des éclairs d'indignation et amenèrent dans sa bouche des phrases nettes, impératives, exaltées, qu'on n'avait plus entendues depuis la Convention. A cette heure, on pouvait prévoir dans le journaliste un de ces jeunes tribuns populaires dont les récits antiques nous ont laissé la mémoire. Jusqu'alors on n'avait vu dans Richard qu'un pamphlétaire d'un grand style; il se révéla grand orateur, non pas fougueux et tonnant à la manière de Daotou, non pas froid et impérieux comme Robespierre, mais une sorte de trait d'union entre Saint-Just et Barbaroux, un attermoiement entre la Montagne et la Gironde, une conciliation entre ces deux partis inconciliables.

Soubise suivait Richard des yeux et mimait pour ainsi dire ses paroles: l'émotion, le bonheur doublaient sa beauté. Les premiers regards de Richard ne la remuèrent pas plus profondément que ce spectacle joué devant des spectateurs enthousiastes, montés au diapason de l'acteur, en qui chaque parole trouvait un écho. De temps en temps, Soubise regardait les jurés qui se laissaient aller aux influences du public; madame de Pontlevoy n'avait pas besoin d'essayer de séduire chacun des jurés par un de ces coups d'œil de femme, chargés de pitié et de promesses, auxquels il est impossible de résister. En ce moment, sauf quelques membres du parquet, toute la salle était complice, et chacun était indigné des poursuites que le gouvernement avait exercé contre un homme si pur.

L'interrogatoire de Richard fut interrompu par des applaudissements auxquels il n'était plus temps d'apporter remède; le président, qui reçut le soir même une mercuriale sévère du ministre, trouvait ces applaudissements presque légitimes.

L'avocat se leva et justifia malheureusement les craintes de Mme de Pontlevoy. C'était une intelligence, mais amère, tranchante, froide, cruelle, insolente, dogmatique, hautaine, méprisante, excitant quelquefois l'admiration, la sympathie jamais. Cet avocat bilieux avait une grande réputation, mais il perdait toujours ses causes. Le parti républicain en fit son idole, à cause de ses principes sévères et accentués; il importait peu au parti que les accusés fussent acquittés; ce qu'il fallait, c'était à chaque plaidoirie la réhabilitation des hommes de la Convention, la déclaration des droits de l'homme commentée et la publicité de ces doctrines. Tirés à un million d'exemplaires, ces discours, répandus par toute la France, servaient la cause et non l'accusé.

Par ses relations, Richard ne pouvait échapper à cette défense dangereuse; sa réputation lui infligeait cette défense distinguée et malencontreuse. Si l'avocat n'eût insulté que le tribunal, il serait resté dans son rôle; mais sa bile s'attaquait à toutes les institutions qui touchent à la justice; il commet la faute d'envelopper les jurés dans la haine qu'il portait à la magistrature. Il allait au-devant de la condamnation, la bravait, l'appelait; dans cette hypothèse, il aiguillonnait les jurés, les perçait de flèches empoisonnées et semblait prendre plaisir à les retourner dans la plaie.

La physionomie de la salle changea tout à coup pendant le discours: au lieu de ce beau ciel attique que Richard avait entrevu, des nuages menaçants s'amoncelèrent; l'écrivain avait réconcilié les esprits avec la république, l'avocat fit entrevoir une figure vengeresse qui glaçait les esprits. Les victimes de la terreur blanche montraient leurs têtes sanglantes, les fantômes des généraux de l'empereur apparaissaient, la poitrine trouée de balles royalistes, tous demandaient vengeance, et la voix de l'avocat prenait des accents cruels, menaçants, pour le jour où ses doctrines triompheraient.

Les républicains du prétoire applaudirent seuls; mais ce n'étaient plus les enthousiasmes partagés par toute la salle, aucune femme ne pouvait s'associer à la parole de l'avocat. Il eût fallu

les tricoteuses de Marat. Richard lui-même était sous le coup de cette plaidoirie à laquelle son cœur généreux ne pouvait s'associer, mais qu'il devait subir en soldat discipliné. Soubise était désespérée et osait à peine lever ses beaux yeux.

Le procureur-général profita de cet élan des esprits pour forcer encore les idées de l'avocat; il fit un tableau sombre et effrayant de la Révolution et n'eut pas de peine à démontrer aux jurés que, sous des phrases harmonieuses, par là d'autant plus dangereuses, les écrits de Richard entouraient de fleurs la hideuse machine de la guillotine. Un acquittement était une complicité tacite avec les agents du désordre; la guerre civile, la terreur, la dictature, les conspirations renaissaient, les honnêtes citoyens en étaient les premières victimes. La France avait prouvé qu'elle ne voulait plus subir de telles révolutions, péril des gens de bien, espoir de la lie du peuple.

Richard fut condamné à six mois de prison. Dans la salle des Pas-Perdus, l'avocat fut porté en triomphe.

Richard ayant déclaré qu'il voulait subir immédiatement sa condamnation:—Qu'importe, lui dit Soubise en se précipitant vers lui au moment où les gendarmes faisaient écouler la foule, je vous aime.

Ce mot fut une consolation pour Richard, pendant les premières heures où les formalités d'emprisonnement, l'aspect des murs noirs de la Conciergerie, le changement de vie encombrèrent l'esprit d'inquiétudes. Jusque-là, il avait à peine songé à une condamnation future; les tracasseries de son procès, les nombreuses démarches, les visites, les consolations des hommes de son parti, la position à prendre devant la cour d'assises, la préparation de ses réponses l'avaient occupé à tel point qu'il en avait oublié le dénuement: maintenant la privation de liberté lui apparaissait aussi nue que les murs de sa prison; il comprit alors ce mot de *liberté* qu'il n'avait jamais connu sans ceux d'*égalité* et de *fraternité*. Des prévenus de toute sorte, voleurs, faussaires, forçats en rupture de ban, emplissaient le préau de leurs cris et de leur argot; mais ce n'étaient pas là des égaux et des frères. De la croisée grillée du premier étage où Richard avait obtenu une chambre humide et noire qu'il payait fort cher, il cherchait à démêler sur ces figures vicieuses quelque trace de naïveté et d'honnêteté qu'il eût essayé de développer à son profit. C'était de l'égoïsme: Richard avait besoin d'un compagnon pour dire ses rêves, ses espérances, peut-être pour se faire admirer. Mais les plus grossiers instincts régnaient en maîtres sur ces figures à potence, et Richard, qui n'avait pas le don de l'observation et dont le regard aimait à s'arrêter sur les formes pures des antiques, était révolté de la laideur: à ses yeux, le beau n'avait pas besoin de repousser.

Ce fut plongé dans les tristes réflexions inspirées par la vue des prévenus se promenant dans le préau, que Richard jugea la rigueur de son triomphe, de ce triomphe si longtemps caressé, dont il n'avait pas prévu l'envers. Triste soirée pendant laquelle le condamné fit quatre cents fois le tour de sa petite cellule, en appelant à son souvenir l'image de Soubise qui rendait encore l'emprisonnement plus cruel.

Le lendemain, le grôlier apporta à Richard une lettre dont l'enveloppe était chargée de caractères maigres et chéris qu'il porta à ses lèvres; mais en même temps il pâlit, car le cachet de la lettre était rompu. Une seconde lui faisait oublier la prison, la rupture du cachet le rappelait à la triste réalité. Mais l'amour de Soubise, ses inquiétudes, son chagrin d'être séparée de celui qu'elle aimait, l'admiration qu'elle éprouva à l'audience, l'enthousiasme de tout Paris en lisant le journal du soir, les regrets qu'inspirait la détention du pamphlétaire, les manifestations qui se préparaient, les visites que chacun voulait rendre au condamné, lui firent regarder cet événement comme une épreuve au sortir de laquelle sa puissance serait doublée. Combien Soubise aimait Richard! Chaque ligne de sa lettre en témoignait; elle ne vivait que pour un homme. Toutes ses actions se reportaient vers cet homme: elle partageait ses succès, elle y entraînait de moitié, et Richard buvait avec délices ces phrases rafraîchissantes pour son orgueil abattu; mais il lui resta un souci: une correspondance si intime et si directe devait être lue par un tiers, un indifférent, un employé. C'était enlever la pcussière brillante des ailes du papillon.

(A continuer.)

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES.

Les journaux de Chicago nous apprennent que quatre ou cinq bâtiments se préparent à partir de Chicago, dès l'ouverture de la navigation, pour se rendre à Liverpool. D'un autre côté, celui des amateurs de Chicago qui envoya, l'an dernier, un bâtiment en Angleterre, a avoué que cet essai avait été ruineux.

— On a déjà expédié de Boston huit mille tonneaux de glace, dans le mois de janvier, et neuf mille dans le mois suivant. Et dire que Québec n'exporte pas de glace, que cet article se vend même très-cher dans cette ville, bien que la glace du Saint-Laurent soit la plus belle du monde ! Allons, Québécois, frottez-vous un peu les oreilles, éveillez-vous !

— La farine superfine est cotée à Toronto à \$3.80 et la double extra, à \$4.75 et même \$5.—Les pommes de terre sont en abondance, à 60 et 65 cents ; les pommes, à \$3 le baril et à \$1.20 le boisseau ;—le beurre frais à 20 et 23 cents et celui d'épicerie, de 11 à 15 cents ;—les œufs, de 17 à 21 cents la douzaine ;—la volaille domestique, de 60 à 75 cents, la paire ; les oies, hors de prix et les dindons, de \$1 à \$1.50 ;—les navets, à 25 cents, le boisseau ;—les oignons, à \$1.25 et les carottes, à 40 cents ;—le porc, de \$6.25 à \$6.50 les 100 livres ; le bœuf, à \$4 les 100 livres des quartiers de devant et à \$5.50 ceux de derrière ; les moutons, à \$5 et 6 pièce ; et les veaux, à \$5 et 7 pièce ;—les peaux de mouton en demande, de 60 à 90 cents ; celles de bœuf, à \$4 les 100 livres et celles de veau à 10 cents la livre.

—M. Mills, l'ingénieur-en-chef de la compagnie de la ligne des vapeurs du Brésil et des Antilles, a écrit le 12 courant que le vapeur *Avon* est de retour d'un voyage de Southampton à Rio-Janeiro, pendant lequel il a gagné 3 jours pour aller et autant pour le retour, bien qu'il ait brûlé une quantité moindre de charbon, estimée à 21 pour cent. Or, en consultant les tables du Dr. Ranney, dans son *Pilote de l'Océan*, page 76, on verra que, même pour ne gagner qu'un nœud—et l'*Avon* en a gagné plus—il aurait fallu, avec les machines ordinaires, brûler un tiers de charbon de plus, ou, en d'autres mots, 55 pour cent de plus que n'en a consommé l'*Avon*. Ce vapeur a eû ce double avantage au système de MM. Weiberod, frères, de Baltimore.

La même méthode, appliquée aux vapeurs qui vont de Québec à Liverpool, leur ferait gagner une dizaine d'heures par voyage.

—Le frêt est assez recherché à New-York, aux cotes suivantes : pour Liverpool : 10,000 boisseaux de graine, dans la calle, à 5½d ; ou à 6d, pour le grain en sac ;—800 balles de coton, à 3s. 6d. ; 3,000 barils de goudron, à 2s. ; 50 caisses de lard à 17s. 6d. ; et 80 madriers d'acajou à 20s.

— Les steamers naviguent déjà entre Détroit et quelques ports du lac Saint-Clair. Mais à 20 milles au-dessus de cette ville, ils sont arrêtés par les glaces. Un bâtiment est parti déjà de Chicago, pour se rendre à Manitow et les ports de Buffalo ; et de Dunkirk sont plus libres encore que celui de Toronto. Aujourd'hui, le vent repoussait vers l'entrée de la baie la glace qu'il avait accumulée au fond, les jours précédents. Néanmoins, on attend ce soir même un bateau-à-vapeur, le *Pearless*, de Hamilton.

Les abonnés retardataires pourront se procurer les numéros qui ont déjà paru, en envoyant leur piastre au propriétaire du *Journal des Débats*, écrire franco.

Le taux de nos annonces est d'un cent pour chaque mot d'une annonce qui n'en a pas plus de cinquante, et d'un demi cent pour chaque mot en sus de ce chiffre.

Dans tous les cas, à chaque nouvelle publication, l'annonce ne sera cotée qu'un quart de ce qu'elle aura coûté à la première insertion.

Annonces.

LIBRAIRIE

DE

J. B. ROLLAND,

MONTRÉAL.

ON trouve dans ces magasins un choix complet d'ouvrages de littérature, de livres de Théologie, de Droit, de Médecine, des Sciences et des Arts, etc., etc., ainsi qu'un grand assortiment de Papeterie et de tous les articles qui entrent dans la fourniture des Bureaux ou des Maisons d'Education.

Attaché à cette Librairie se trouve aussi un magasin de Tapisserie, de tous les prix, de toutes variétés et dont le bas-prix défie toute espèce de concurrence.

Montréal, 16 mars 1858.

HOTEL AMERICAIN.

WALKER & PATTERSON, PROPRIÉTAIRES.

(Situé au coin des rues Yonge et Front, à Toronto, H. C.)

Les nouveaux propriétaires de l'Hôtel Américain,—A. B. Walker et R. W. Patterson,—font savoir à leur amis, aux nombreux patrons de l'*American-House* et au public en général, qu'ils ne négligeront rien pour maintenir leur établissement à la hauteur où il a été jusqu'à présent et où il est arrivé, grâce à la supériorité de sa table, aux soins attentifs donnés aux voyageurs, à la promptitude et à la régularité du service, au prix raisonnable de la pension et à l'heureuse situation de l'hôtel, en face de la partie la plus animée de la baie, au pied de la rue la plus fréquentée de la ville, à quelques pas de la rue royale, tout près de la Poste ainsi que de la Bourse, et dans un voisinage suffisant du Palais du Parlement.

Toronto, 23 mars, 1858.

15



BUREAU DE L'AGRICULTURE ET DES STATISTIQUES.

11 mars, 1858.

LES MESSIEURS dont les noms suivent ont été nommés membres des Bureaux d'Agriculture du Haut-Canada et du Bas-Canada, pour l'année 1858, en vertu de l'article 12, 20 Vict., Chap. 32 :

HAUT-CANADA.		BAS-CANADA.	
E. W. Thompson,	Ecr.	R. N. Watts,	Ecr.
R. L. Denison,	"	B. Pomroy,	"
H. Ruitan,	"	J. C. Tache,	"
Geo. Alexander,	"	J. O. A. Turgeon,	"

WILLIAM HUTTON,

Secrétaire.

Le *Journal des Débats* paraît à trois heures de l'après-midi, tous les jours de la semaine, à l'exception du dimanche et du lundi.

Le prix de l'abonnement est d'une piastre les quarante premiers numéros. A Montréal, à Sorel, à Trois-Rivières et à Québec, on peut s'abonner à la semaine, en payant quinze sous après la réception de cinq numéros.

Au détail, chaque numéro du *Journal des Débats* se vend quatre sous.

M. VIDAL, propriétaire et rédacteur-en-chef.